

La Salle des Remparts de la Tour-de-Peilz

Rapport historique
Section des monuments historiques
DINF

Bruno Corthésy

Juillet 2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Contexte historique	3
Les auteurs	6
Description du bâtiment	7
- Implantation	7
- Plans et distributions	7
- Analyse stylistique	8
- Éléments constructifs et équipements	10
- Programme décoratif	12
Fonction et usage	14
Transformations extérieures et intérieures	14
Recommandations	16
Sources	19
Annexes	20

« La Salle des Remparts a (...) d'élégantes proportions et des lignes architecturales sobres et belles. Modernisme ? Certainement. Mais un modernisme intelligent et harmonieux. Car l'architecte ne s'est pas contenté de jouer avec des cubes de béton en n'ayant en vue que le colossal et le pratique, comme beaucoup de ses collègues le firent jadis. Homme de goût, M. Eugène Mamin fit œuvre de goût. »

« La Tour-de-Peilz inaugure la Salle des Remparts »,
Feuille d'avis de Lausanne, le 11 mars 1939

Introduction

La Salle des Remparts, à la Tour-de-Peilz, constitue un objet architectural parfaitement représentatif des années 30 du XX^e siècle. Illustrant par son style classique le « retour à l'ordre » que connaît l'architecture européenne durant cette période, elle appartient à un patrimoine aujourd'hui menacé car souvent discrédité, mais dont la préservation, comme de celui de tout le XX^e siècle, apparaît comme l'un des enjeux prioritaires des années à venir.

Il aura fallu 10 ans à la Tour-de-Peilz pour réaliser un équipement public aux proportions relativement modestes, mais dont la bonne facture aura complètement rempli les attentes de ses usagers. Venant combler un vide, dont la population de la Commune devait auparavant s'accommoder en se déplaçant à Vevey, la construction de cette infrastructure s'intègre dans un large mouvement, que l'on voit se dessiner durant l'entre-deux-guerres, où toute une série de communes vaudoises de moyenne importance se dotent d'une salle de réunion et de spectacle, de conception moderne, marquant ainsi leur passage rapide d'un ancien mode de vie rural à une urbanisation partielle. Lors de l'inauguration de la Salle des Remparts, la Tour-de-Peilz peut se vanter de s'être propulsée au troisième rang des salles du canton. La programmation que la Salle des Remparts a connu au fil des années, comportant de grands noms du spectacle, démontre qu'elle a su remplir les exigences techniques et artistiques de représentations de haute qualité.

Aujourd'hui, bien que défraîchie, la Salle des Remparts a bien résisté au passage des années. Sa toiture a certes dû être renforcée dans l'urgence au moyen de méthodes rapides et légères. Toutefois, l'ensemble a bénéficié d'une bonne conservation et demeure un témoignage cohérent et significatif, sur le plan général et dans les détails, de l'architecture propre à une époque.

Contexte historique

Depuis plusieurs années, le besoin d'une grande salle se faisait sentir à la Tour-de-Peilz. Les sociétés locales devaient se déplacer pour réaliser leurs activités à Vevey, à la salle de la Concorde (cinéma de l'Oriental), au Théâtre de Vevey ou au Casino du Rivage. Le 21 décembre 1927, 20 membres du Conseil communal déposent une motion afin que le Conseil municipal étudie un projet répondant à cette demande. Deux solutions sont envisagées : la transformation de la salle de gymnastique ou la construction d'un nouveau bâtiment. La première possibilité est rejetée, en raison de problèmes d'acoustique et de son manque de confort et il est décidé de lancer un concours d'idées en vue de la construction d'une salle.

Le concours d'idées, lancé le 9 février 1929, est ouvert aux architectes suisses, établis dans le district de Vevey depuis au moins cinq ans et aux architectes bourgeois de la commune de la Tour-de-Peilz, établis en Suisse¹. Par sa forme restrictive, le concours fait donc appel à un nombre très limité de candidats.

Le programme stipule que le projet doit répondre aux exigences d'une grande salle pour réunions publiques, conférences, concerts, soirées, spectacles, banquets, cinématographe, expositions, soirées dansantes et pouvoir contenir entre 500 et 600 places. En outre, la salle doit posséder une scène de 6 mètres de profondeur, des vestiaires, des toilettes, une cuisine et ses dépendances.

Le jury du concours comprend évidemment des représentants de la Commune : Adolphe Burnat, architecte et syndic de la Tour-de-Peilz, et Charles Herter, ingénieur à la Tour-de-Peilz ; mais l'on fait également appel à des architectes renommés de Lausanne : Charles Thévenaz, Georges Mercier et Frédéric Godet, ainsi que Frédéric Gilliard, associé de Godet, au titre de suppléant.

Il incombe au jury de se prononcer sur le choix du terrain parmi les trois possibilités envisagées par la Commune. Le jury se déclare catégoriquement en faveur du terrain retenu définitivement pour la construction, la propriété Chappuis, principalement en raison de son double dégagement sur la place des Anciens Fossés et sur l'avenue des Mousquetaires.

Dix-sept projets sont déposés. Au troisième tour, le jury en retient six, mais refuse d'attribuer un premier prix, car aucun projet ne peut être recommandé sans de sérieux remaniements pour l'exécution et aucun candidat n'a indiqué comment il comptait offrir la possibilité de séparer la salle en deux parties, comme le demandait le programme. Les projets sont classés de la façon suivante :

1 ^{er} rang	Eugène Mamin, Lausanne
2 ^e rang	Alphonse Schorp, Montreux
3 ^e rang	Daniel Ledermann, Vevey
4 ^e rang	Louis Villard fils, Clarens
5 ^e rang	Louis Dumas, Clarens

¹ « Concours d'idée pour la construction d'une Grande Salle, la Tour-de-Peilz », *Bulletin technique de la Suisse romande*, 1929, pp. 163-165, pp. 200-202, pp. 209-210.

Ont également présenté des projets François Getaz, Vevey, S.H. Collombet, Vevey, François Vodoz, la Tour-de-Peilz, David Bauer, Clarens, Fernand Kurz, la Tour-de-Peilz, et E. Gribi, Territet.

Dans ses considérations, le jury insiste particulièrement sur l'esthétique des façades et leur intégration dans l'environnement. La dimension régionaliste de l'aspect du bâtiment constitue l'un des critères principaux justifiant l'ordre du classement. Toutefois, au vu du projet présenté par Eugène Mamin, il paraît difficile aujourd'hui de reconnaître en quoi l'esthétique proposée entraine dans la définition du jury (**fig. 4**).

Le projet de Mamin présenté en 1929 correspond dans son ensemble à celui réalisé en 1939. Les principales modifications qu'il a subies sont imputables à l'adjonction d'une buvette en 1937 dans le programme. Ainsi, l'office a pu être déplacé à l'Est, dans une annexe, laissant place à l'escalier qui permet d'accéder à la galerie. La révolution de l'escalier a été inversée et, à son emplacement, se trouve maintenant l'escalier descendant au sous-sol (**fig. 5 et annexes**).

Le porche a été également légèrement transformé. Le couvert extérieur a été surélevé à la hauteur de la première corniche et les piliers qui le soutiennent détachées de la façade. Dans l'entrée, un guichet était situé au centre du passage, dans un abri indépendant, alors qu'aujourd'hui deux guichets se trouvent de part et d'autre du sas. Enfin, le projet de 1929 comportait des fenêtres partant du sol et s'élevant sur presque toute la hauteur des façades latérales. Elles ont été remplacées par des fenêtres hautes, culminant à plus de cinq mètres du sol (**fig. 2 et 3**).

La Commune confie rapidement l'étude du projet à Eugène Mamin en collaboration avec Benjamin Recordon, architecte à la Tour-de-Peilz. La Municipalité lui demande d'étudier cependant un nouvel emplacement, dans la cour de l'ancien collège, certainement dans le but de s'économiser l'achat du terrain. Le programme subit également de nombreuses modifications. On y ajoute notamment des locaux pour la poste et des appartements locatifs². En décembre 1929, Mamin présente son projet et établit en mars 1930 un devis sommaire, atteignant 277'000 francs. Ce devis dépasse de 127'000 francs les prévisions faites par la Municipalité qui s'élevaient à 150'000 francs. Il semble que le coût élevé de la construction, excédant de beaucoup ce que la Commune estimait pouvoir investir, met un sérieux frein au développement du projet qui demeure en sommeil durant sept ans.

Le projet est relancé en 1937 par l'Union des sociétés locales qui se plaint dans une lettre adressée à la Municipalité de toujours souffrir de l'absence d'une grande salle³. La Commune a profité de cette période d'attente pour alimenter un fond de construction doté de 50'000 francs. En outre, elle a la possibilité à ce moment-là de bénéficier de subventions de l'Etat de Vaud (à hauteur de 16% du devis total) et de la Confédération (à hauteur de 32% du devis) dans le cadre de mesures visant à lutter contre le chômage. Le résultat des appels d'offre lancés auprès des fournisseurs permet également de réduire le devis à 210'000 francs. Profitant de ce concours de circonstances favorables, le Conseil communal décide la construction de la salle le 26 avril 1938. Dans l'intervalle, l'architecte S.H. Collombet, candidat malheureux au concours de 1929, a proposé spontanément un projet élaboré à titre

² Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, lettres du Conseil municipal à Eugène Mamin, 25.6.1929, 26.7.1929, 15.8.1929.

³ Procès verbaux du Conseil municipal, archives de la commune de la Tour-de-Peilz, 26.4.1937.

bénévole, mais son étude se révèle plus chère à réaliser que celle de Mamin⁴. C'est donc sous la direction d'Eugène Mamin que le chantier peut commencer en mai 1938. L'inauguration de Salle des Remparts a lieu le 10 mars 1939.

Fig. 2. La Salle des Remparts, 1939 (Union chorale, op. cit.).

⁴ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, procès-verbal de la commission du Conseil communal, 24.6.1937 et 1.7.1937.

Les auteurs

Eugène Mamin (1899-1976)

L'architecte Eugène Mamin est né à La Tour-de-Peilz en 1899. Il réalise un apprentissage dans l'atelier d'Alphonse Laverrière à Lausanne et travaille comme maîtreur sur le chantier du Tribunal fédéral (inaug. 1927)⁵. C'est à cette occasion qu'il fait la connaissance de Paul Lavenex, qui travaille également comme architecte dans le bureau de Laverrière et qui lui propose de quitter cet emploi subalterne pour s'associer avec lui⁶. Avec Lavenex, Mamin réalise notamment un immeuble locatif d'assez grand prestige au chemin du Treyblanc 2-6, à Lausanne (1933) (**fig. 12 et 13**) et l'église protestante de Renens (1934) (**fig. 10**), ainsi que la villa de Jean-Jacques Mennet, l'auteur de la peinture murale de la Salle des Remparts, à la route de Berne 141, à Lausanne (1935).

Lavenex travaille avec Mamin jusque en 1937, puis quitte l'association, souhaitant travailler de façon indépendante. Mamin s'associe alors avec René Pahud qui travaillait antérieurement dans l'atelier de George Epitoux à Lausanne. Durant cette période, Mamin réalise la carrosserie Egli, à Renens, et l'école enfantine Courbet, à La Tour-de-Peilz (1954). Pahud quitte cette association pour aller travailler à Genève chez Engeli et Bigard.

Mamin s'associe alors avec l'un de ses employés, Hubert Vuilleumier. Parallèlement à la construction de plusieurs immeubles locatifs, ils participent à de nombreux concours et remportent principalement ceux de l'école de Floréal, à Lausanne (1956) (**fig. 11**), du centre d'enseignement professionnel Doret, à Vevey (1970), et du prolongement de la Maison de commune, à La Tour-de-Peilz (Grande Rue nos 48-52, 1960). Ils réalisent également des bâtiments militaires à Orbe et à Aigle et deux immeubles pour les Cableries de Cossonay. Eugène Mamin meurt à Lausanne, 26 septembre 1976.

Natif de la Tour-de-Peilz, Mamin a entretenu des relations constantes avec cette ville, en participant régulièrement aux concours qui y étaient organisés et en y accomplissant plusieurs réalisations. Il était particulièrement attentif à toutes les occasions qui lui en étaient offertes, notamment par le biais des concours, et en retirait une satisfaction particulière, lorsqu'il lui arrivait de remporter le premier prix.

Marcel Maillard

A l'occasion de ce chantier, Eugène Mamin collabore avec l'architecte Marcel Maillard. Maillard est dessinateur-architecte à Lausanne. Durant sa carrière, il a travaillé avec Charles Brugger et Charles Thévenaz à l'extension de la Banque cantonale vaudoise à la place St-François, à Lausanne (1952), avec Charles et Charles-François Thévenaz à la réalisation du Théâtre de Beaulieu, à Lausanne (1955) et avec Maurice Bovey à la construction du bâtiment des postes à la Rasude, à Lausanne (1968). De 1952 à 1977, il possède son propre bureau à Lausanne avec Jacques Maillard.

⁵ Conversation téléphonique avec Mme Jeanne Mamin, veuve d'Eugène Mamin, Lausanne, 2.7.2001.

⁶ Conversation téléphonique avec Hubert Vuilleumier, ancien associé d'Eugène Mamin, Lausanne, 3.7.2001.

Description du bâtiment

Implantation

Le bâtiment réalisé par Mamin et Maillard à la Tour-de-Peilz est formé d'un volume rectangulaire, orienté Nord-Sud et d'une aile, s'étendant à l'Est à partir de l'entrée principale placée au Sud (**fig. 3**). Cette orientation est en parfaite adéquation avec la forme de la parcelle, orientée également Nord-Sud, qui était antérieurement occupée par un jardin. Comme en témoigne le plan cadastral de 1850⁷, l'ensemble des parcelles du voisinage répondent à la même disposition et étaient toutes dévolues à la même culture maraîchère. Ces parcelles en long, formant d'étroites bandes de terrains dirigées vers le lac afin de bénéficier de l'ensoleillement le plus favorable, sont caractéristiques du découpage foncier des terrains cultivés des bord du Léman.

Sur le plan de situation du concours de 1929 (**fig. 3**), on constate que des bâtiments sont implantés sur chacune des parcelles voisines : à l'Ouest, un petit immeuble utilisé par les services de la Commune et à l'Est plusieurs constructions en long occupant toute la parcelle.

Ces parcelles sont situées hors de la ville ancienne à proximité de la ligne des remparts que l'on distingue encore aujourd'hui dans l'alignement des maisons. En choisissant la parcelle Chappuis, la Commune manifeste sa volonté de se développer en dehors de ses limites historiques et densifie le tissu urbain située entre le centre administratif et la gare des chemins de fer, placée plus au Nord. Cette implantation tend ainsi à créer une jonction entre le noyau médiéval et les infrastructures modernes que sont la gare et ses annexes. La proximité du collège des Marronniers réalisé par Victor Chaudet en 1905 confère à ce quartier une fonction spécifique, dédiée à l'éducation, à la culture et aux loisirs.

La parcelle occupée par la grande salle donne au Sud sur la place des Anciens Fossés et au Nord sur l'avenue des Mousquetaires qui vient d'être créée au moment de la construction. L'implantation du bâtiment profite de ce double accès. L'entrée principale est placée sur la rue des Remparts qui est la plus proche du centre. A l'arrière, une porte de service du fond de scène est desservie par l'avenue des Mousquetaires. La construction récente du collège des Mousquetaires (Quillet architecte, 1970) à l'arrière de la salle fait aujourd'hui obstacle à cet accès. Des véhicules peuvent cependant atteindre la porte arrière en manœuvrant dans la cour de l'école.

Plans et distributions

La salle se trouve en retrait par rapport à l'axe de circulation, laissant place, devant l'entrée principale, à une double volée d'escaliers et à l'aménagement de petits espaces jardiniers (**fig. 3 et 6**). Passé l'entrée principale, on traverse un sas, dans lequel sont disposés de part et d'autre des guichets pour la vente des billets, et l'on pénètre dans le foyer (**cf. annexes**). Ce hall a une fonction distributive extrêmement importante. Il dessert à la fois le vestiaire, ouvert au-dessus d'un large comptoir, les toilettes hommes et femmes, disposées symétriquement de part et d'autre de l'entrée, les escaliers permettant l'accès à la galerie et au sous-sol, un petit

⁷ Cadastre de 1850, archives de la Commune de la Tour-de-Peilz.

couloir menant à la buvette et les trois portes d'accès à la salle de spectacle, placées dans l'axe de l'entrée.

La salle de spectacle constitue un vaste volume rectangulaire, percé sur chacune de ses faces latérales de deux sorties de secours et de cinq fenêtres hautes. La scène, à laquelle on accède par deux portes latérales, est située dans l'axe du bâtiment, en face de l'entrée. Le parterre est plan, dénué de mobilier fixe. Une galerie surplombe l'entrée, dotée de 200 places assises disposées sur un plan incliné. Elle possède une cabine de projection, dont les fenêtres ont été bouchées par une couverture de lambris apposée après la construction.

La scène, de 6 mètres de profondeur, comporte un escalier permettant d'accéder au sous-sol, dans un local d'entreposage des décors qui peuvent être élevés sur la scène grâce à un système de trappes. A l'arrière de la scène, se trouvent, séparés par une cloison légère, une série de six locaux de service, composés notamment de loges. Enfin, un couloir débouche sur une porte de sortie, également dans l'axe du bâtiment, permettant, grâce à une plate-forme de déchargement, d'amener du matériel de spectacles.

S'appuyant au foyer, à l'Est du bâtiment, la buvette est composée d'une vaste salle rectangulaire, généreusement éclairée au Sud par une large baie vitrée, et d'un office, communiquant avec la salle par une porte et un comptoir fermant. Depuis l'office, un escalier de service rejoint les cuisines situées au sous-sol.

Au sous-sol, on trouve également deux locaux de répétition de larges proportions, ainsi que des toilettes.

L'ensemble du plan se caractérise par sa simplicité et sa fonctionnalité. La rigueur de l'axialité dans le corps principal, dictant les circulations et la disposition des accès, répond à une grande clarté et à une grande facilité d'usage. Les différentes composantes du programme viennent s'aligner le long de cet axe dans une séquence parfaitement équilibrée : accès extérieur, porche d'entrée, sas, foyer, parterre, scène, loges et sortie de scène.

De même, les sorties de secours latérales, servant également de portes de service pour l'aménagement ponctuel de la salle, constituent une solution d'une extrême simplicité. L'utilisation de ces portes est cependant entravée par la présence d'escalier extérieurs, devant chacune d'entre elles. Cette situation, qui est la conséquence d'une volonté de surélever le bâtiment par rapport à la rue, constitue un obstacle à la manutention, du mobilier provisoire pour la parterre notamment, et à la circulation des personnes handicapées.

Par rapport à la cohérence de l'ensemble, la buvette, placée en annexe, fait figure de pièce rapportée. Cette situation s'explique historiquement, car il s'agit d'une adjonction tardive dans l'élaboration du projet. Ce n'est qu'en septembre 1937 que Mamin ajoute cette partie à la demande de la Municipalité⁸. Il est demandé à l'architecte d'étudier cette modification du programme initial « sans désaxement du bâtiment ». Toutefois, le raccord avec le foyer est parfaitement maîtrisé. La lisibilité de l'espace demeure inchangée et la circulation se fait sans problème. On peut même considérer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un repentir heureux qui vient rompre la rigueur du volume principal, sinon par trop assimilable à une boîte strictement orthogonale.

⁸ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, lettre du Conseil municipal à Eugène Mamin, 8.9.1937.

Analyse stylistique

La Salle des Remparts s'inscrit par sa façade principale dans la filiation de l'architecture classique (**fig. 17**). Cette façade est en effet soumise à une composition rigoureusement symétrique, définie par la position centrale de l'entrée, de l'escalier et du porche, flanqué de deux contreforts renfermant les toilettes, et surmontées de trois fenêtres également centrées. Cette symétrie est quelque peu atténuée par le prolongement de l'un des contreforts, se fondant dans le plan défini par la façade de la buvette, mais demeure cependant clairement lisible (**fig. 14**). La surélévation du bâtiment opérée à l'aide d'une volée d'escalier, le portique soutenu par quatre piliers et les corniches sont autant d'éléments renvoyant aux procédés mis en œuvre depuis les premiers temples antiques.

Par son style néoclassique, la Salle des Remparts s'intègre dans un large courant de l'architecture européenne se manifestant à partir de la fin des années 20. Marquant un certain « retour à l'ordre », ce courant se caractérise par la reprise des formes traditionnelles de l'Antiquité et de la Renaissance et par un rejet des expérimentations lancées par les avant-gardes depuis le début du siècle. On peut considérer que le concours pour le palais de la Société des nations à Genève en 1926 constitue l'un des principaux théâtres du conflit entre les Modernes et les Traditionnalistes, s'achevant par la victoire du retour au classicisme, au dépend de la tendance avant-gardiste incarnée en l'occurrence par la figure de Le Corbusier. Dans le canton de Vaud, ce clacissisme des années 30 s'exprime dans toute une série de réalisations, parmi lesquels on peut donner en exemples, au titre des plus significatifs, le Tribunal fédéral (Alphonse Laverrière, Ernest Prince et Jacques Béguin, architectes, Lausanne, 1927), le palais de Beaulieu (Charles Braun, architecte, Lausanne, 1932) et la maison de la radio (C. Brugger, architecte, 1933).

En outre, la Salle des Remparts appartient à un courant particulier du néoclassicisme, propre aux années 30. Ce courant cherche à donner, sans considération de l'échelle réelle des bâtiments, un aspect monumental à l'architecture. Cette propension s'exprime à la Tour-de-Peilz à travers la position dominante du bâtiment, la double volée d'escaliers qui lui est subordonnée et qui tend à donner une impression de grandeur au visiteur, les grandes surfaces aveugles et la rareté des éléments décoratifs, conférant un aspect monolithique à la construction, et enfin le traitement hiératique des piliers, qui vont à contrario des préceptes classiques par l'absence de socles et de chapiteaux, motifs cherchant habituellement à conformer l'architecture à des mesures et proportions humaines.

Un modèle direct pour la Salle des Remparts est à rechercher dans la Salle du Pertemps, réalisée par Alphonse Laverrière à Nyon entre 1928 et 1932 (**fig. 27 et 28**). Mamin connaît le travail et l'œuvre de Laverrière. Il a réalisé son apprentissage chez lui et a travaillé sur le chantier du Tribunal fédéral. En outre, il engage pour faire la décoration de la Salle des Remparts le peintre-décorateur Mennet qui est un collaborateur régulier de Laverrière, en particulier pour le Bel-Air Métropole à Lausanne, et qui a également réalisés les peintures décoratives de la Grande Salle de Nyon⁹.

On retrouve à Nyon le même traitement classiciste et monumentaliste des façades. Les deux bâtiments présentent une composition symétrique pour la façade principale, constituée de grandes surfaces aveugles. L'entrée est marquée par le même portique formée d'une dalle

⁹ Bruno CORTHESEY, « Grande salle de Nyon. Concours et réalisation » in Pierre FREY (dir.), *Alphonse Laverrière. Parcours dans les archives d'un architecte*, Lausanne : PPUR, 1999, pp. 142-143.

mince supportée par des piliers étroits. L'ensemble est composé de volumes simples emboîtés les uns dans les autres. Les deux bâtiments possèdent le même toit à pente faible, en partie caché par la corniche.

La Municipalité de la Tour-de-Peilz organise du reste une visite à la Grande Salle de Nyon en février 1931. Cette visite est suivie de trois autres à Chêne-Bougerie, Saint-Maurice et Aigle¹⁰.

Le foyer et la salle de spectacle relèvent en revanche par leurs motifs architecturaux d'un traitement Art déco modéré, dans un style également propre aux années 30: corniches des rampes lumineuses (**fig. 35**), galerie en forme de balcon-baignoire (**fig. 37 et 38**), plafonniers de la salle de spectacle (**fig. 39**) et encadrement de scène (**fig. 57**) reçoivent un dessin en courbes parfaitement conforme à ce type de répertoire. Le revêtement du sol de l'entrée et du foyer, composé de carrelage aux motifs géométriques (**fig. 31 et 32**) et le travail de serrurerie des guichets (**fig. 30**), du luminaire de la cage d'escalier et des mains courantes (**fig. 33 et 36**) appartiennent au même style. A ce titre, la cage d'escalier, soutenue par une colonne, et la niche qui lui fait face font l'objet d'un traitement particulièrement soigné (**fig. 34 et 56**). Enfin, les appliques de la salle de spectacle, en forme d'urne, apparaissent comme insolites, mais sont assez remarquables (**fig. 40**).

La buvette tranche radicalement par son aspect décoratif avec les autres espaces (**fig. 26**). Au moment de l'inauguration, elle était, selon les chroniqueurs de l'époque, décorée en « style vieux suisse » : plafond en mélèze, lampes en fer forgé et mobilier en hêtre massif¹¹. Elle a été depuis passablement transformée. Les murs ont notamment reçu un revêtement textile encollé sur toute la surface. L'endroit a cependant conservé son ambiance « carnotzet ». Cette différence de traitement est certainement le résultat d'une volonté consciente, œuvrant à conférer à cet espace un caractère plus intime que dans les autres parties du bâtiment.

Sur le plan chromatique, les sources de l'époque nous offrent quelques informations sur la mise en couleurs de la salle. Selon ces descriptions, le hall d'entrée aurait été recouvert d'un « rustiquage gris ». La colonne à l'angle de l'escalier amenant à la galerie était déjà noire. La salle de spectacle était peintes dans des tonalités de gris et de noir, le rideau de scène étant de couleur verte¹². Ce type d'information demeure cependant toujours difficile à interpréter de façon précise, en raison de la définition extrêmement fluctuante selon les époques attribuées aux différentes couleurs

Eléments constructifs et équipements

La durée du chantier de la Salle des Remparts s'étend sur une année, du 15 février 1938 au 10 mars 1939. L'étude de la construction est confiée à l'ingénieur Georges Nicollier. Le bâtiment est réalisé de façon traditionnelle, avec des dalles de béton armé et des murs de maçonnerie. Les planchers du bâtiment principal sont constitués de dalles nervurées réalisées selon le système Ottiker. Ce système permet d'obtenir des planchers d'une grande minceur, d'une épaisseur de 5 cm. Le plancher de la buvette est réalisé selon le système Lauper, reposant sur des hourdis. La charpente est réalisée par Louis Volet sur plans établis à Zurich par le bureau

¹⁰ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, procès-verbaux du 14.3.1931 et 7.3.1931.

¹¹ *Droit du Peuple*, 13.3.1939.

¹² *Feuille d'avis de Lausanne*, 11.3.1939.

d'ingénieurs Klinké et Meier selon le système Hetzer, permettant un abaissement très prononcé de la pente. Un soin particulier est apporté à l'acoustique de la salle, qui fait l'objet d'une expertise de Louis Villard fils, architecte et critique musical à Montreux.

Le chauffage à pulsion d'air chaud et la ventilation de la salle de spectacle s'accomplit suivant un circuit particulier, dissimulé dans les éléments décoratifs de l'architecture. L'air est pulsé depuis un double registre d'ouvertures placées sous la galerie et récupéré par des orifices situés au plafond, cachées derrière les réflecteurs des plafonniers. L'air est ensuite évacué naturellement par les combles. Ces mêmes plafonniers sont équipés d'un système de poulies permettant de les descendre au niveau du sol afin de pouvoir en changer les ampoules sans recourir à une échelle.

La scène a été dès la construction équipée de toute l'infrastructure technique nécessaire à l'organisation de spectacles de théâtre par l'entreprise Emile Strebler à Montreux. La salle comportait également une fosse d'orchestre, visible sur certaines photographies. Ce dispositif fut ajouté en fin d'étude du projet à la demande de la Municipalité¹³. Cette fosse devait pouvoir contenir entre 20 et 25 musiciens et était constituée de parois de protection mobiles. Cet élément laisse à penser qu'il n'y avait pas de différence de niveau entre la fosse et le reste du parterre.

¹³ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, lettre du Conseil municipal à Eugène Mamin, 8.9.1937.

Programme décoratif

Le relief de l'entrée

La commande d'un élément décoratif pour l'entrée principale du bâtiment donne lieu à un concours sur invitation en juin 1938. Sont conviés à proposer un projet les sculpteurs Milo Martin, Casimir Reymond et Reymond Aguet. Le programme stipule que le motif doit comporter les armoiries de la Ville, sa devise « Dieu est ma tour et ma forteresse » et des éléments offrants une synthèse des activités du pays : la vigne et la pêche.

Le jury du concours compte Burnat, architecte à Vevey, les architectes Mamin et Maillard, Bovon, ingénieur à La Tour-de-Peilz, Nippel, ingénieur à La Tour-de-Peilz, Henry, député de La Tour-de-Peilz, et Baudet, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz. L'exécution du relief est confiée au vainqueur du concours, Milo Martin¹⁴.

Milo Martin (1893-1970) fait partie, avec Casimir Reymond et Pierre Blanc, des trois sculpteurs les plus importants du canton de Vaud durant l'entre-deux-guerres, qui s'acquittent de la majeure partie de la commande publique.

Après un apprentissage de sculpteur sur bois, Martin devient l'élève de Carl Albert Angst à l'École des arts industriels de Genève. Il commence sa carrière en remportant le concours pour la réalisation de la médaille de l'Exposition nationale de 1914. Après la Première Guerre Mondiale, il s'installe à Lausanne, où la Municipalité lui prête un atelier à l'Orangerie du parc de Mon-Repos afin de lui faciliter son activité de décoration au Tribunal fédéral. Lauréat de la Bourse fédérale des beaux-arts en 1915, 1928 et 1929, il siège à la Commission fédérale des beaux-arts de 1931 à 1936. Honoré par une exposition rétrospective au Musée cantonal des beaux-arts en 1963, il se voit décerner la bourgeoisie d'honneur de Morges, sa ville natale, en 1968¹⁵.

Milo Martin est parfaitement représentatif de la production artistique dans le canton de Vaud durant l'entre-deux guerres qui, s'affirmant dans la continuité de l'héritage classique, demeure hors de tout avant-garde ou de tout contexte socio-économique. Ses œuvres les plus importantes sont *Femme étendue*, parc de Mon-Repos, Lausanne, 1935 (**fig. 44**), *Double figure de jeune homme*, Collège de Béthusy, Lausanne, 1938, *Naiïade*, quai d'Ouchy, Lausanne, 1947, *Aurore*, pl. St-François, Lausanne, 1957 (**fig. 43**), *Jeux d'eau*, quai Lochmann, Morges, 1962. Il a gratifié la Tour-de-Peilz d'une autre sculpture en bronze en 1954, *Jeune homme au poisson* (**fig. 42**).

Dans le relief de la Salle des Remparts, réalisé en simili-pierre (**fig. 41**), Martin reprend les formes classiques qui lui sont chères : mise en valeur de l'anatomie canonique de deux figures masculine et féminine, dans une pose figée, assise et de profil, évoquant le fronton du Parthénon. Le personnage féminin, associé à une grappe de raisins, représente le métier de la vigne, alors que le personnage masculin, portant un filet sur l'épaule, renvoie à la pêche. La pose des deux personnages dessine une composition pyramidale, suggérant la forme d'un fronton, surmontée en son sommet par les armoiries de la Ville et ayant pour base la devise de

¹⁴ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de La Tour-de-Peilz, lettre du Conseil municipal à Milo Martin, 8.6.1938.

¹⁵ Sylvain BAUHOFER, « Martin, Milo » in *Dictionnaire biographique de l'art suisse*, Zurich, 1998, p. 683.

la Tour-de-Peilz, dont la typographie, également représentative des années 30, reprend celle des inscriptions lapidaires romaines.

La peinture du foyer

A la différence du relief de l'entrée, la peinture réalisée au plafond du foyer n'a pas fait l'objet d'un concours, mais a été attribuée à Jean-Jacques Mennet sur proposition de Mamin qui avait déjà eu l'occasion de collaborer avec lui lors de la construction de l'église protestante de Renens (1934)(**fig. 48 et 49**)¹⁶.

Jean-Jacques Mennet (1889-1969) est décorateur, peintre et illustrateur. Il s'est formé à l'Académie Julian à Paris et à l'École des beaux-arts de Genève. Il a réalisé de nombreuses peintures décoratives, notamment au Tribunal fédéral (1927), au cinéma Capitole, à Lausanne (1930) (**fig. 50, 51 et 52**), au cinéma-théâtre Bel-Air Métropole, à Lausanne (1931) (**fig. 54 et 55**), au foyer du théâtre municipal de Lausanne (1950) et au restaurant du Comptoir suisse (1954) (**fig. 53**).

Il faut relever que ses réalisations les plus importantes dans le domaine de la décoration architecturale sont aujourd'hui disparues. C'est du moins le cas pour le cinéma Capitole, le cinéma Bel-Air Métropole et le restaurant du Comptoir suisse.

A la Salle des Remparts, Mennet réalise une large peinture occupant la moitié du plafond du foyer, dont l'état de conservation témoigne d'une étonnante fraîcheur (**fig. 45, 46 et 47**). Il s'agit d'une fantaisie, qui n'est pas sans évoquer *L'embarquement pour Cythère* d'Antoine Watteau, comme le confirment les costumes XVIII^e siècle de certains personnages. Des musiciens et un montreur d'animaux savants, appuyés à deux grands arbres, encadrent un paysage lacustre composé d'une barque de pêcheurs et d'une scène galante. La théâtralité de la composition renvoie certainement à la fonction de la salle de spectacle. La touche apparente et la coloration « fauve » s'inscrivent parfaitement dans la tendance contemporaine. En revanche le dessin contourné ici mis en œuvre par Mennet s'éloigne beaucoup de sa manière habituelle, plutôt d'inspiration Art déco. Il faut certainement y voir également une référence historique.

D'après les comptes-rendus de l'inauguration, la buvette comportait également des décorations « inspirées du lac » exécutées par Jean-Jacques Mennet¹⁷. Ces peintures décoratives ont aujourd'hui disparu sous un revêtement textile collé sur l'ensemble des murs.

¹⁶ Dossier de construction de la « Grande Salle », archives de la commune de la Tour-de-Peilz, lettre de Mamin à la Municipalité, 18.6.1938.

¹⁷ *Feuille d'avis de Vevey*, 11.3.1939.

Fonction et usage

L'inauguration de la Salle des Remparts, qui intervient le 10 mars 1939, donne lieu à un événement d'une ampleur relativement exceptionnelle. Un spectacle est spécialement créé pour l'occasion, « Pays du Lac », sur un livret de Maurice Boudry et une musique de Carlo Boller. La mise en scène est confiée à Paul Pasquier et la chorégraphie dirigée par Yve Luce. Le spectacle est assuré par 400 exécutants et donne lieu à 5 représentations, augmentée d'une supplémentaire en raison du succès rencontré (**fig. 57**)¹⁸.

Au moment de son inauguration, la Salle des Remparts est considérée comme la troisième salle de spectacle du canton de Vaud, après le Théâtre municipal de Lausanne et la salle du cinéma Capitole, à Lausanne également. Les sociétés locales et le public de la Tour-de-Peilz se félicitent de ne plus avoir à se rendre à Vevey, à la salle de l'Oriental en particulier, pour bénéficier d'une grande salle de spectacle. La Salle des Remparts répond à la fois à une demande et aux exigences techniques propres à une salle de spectacle de haute tenue. A ce titre, elle accueille durant son histoire des spectacles d'importance régionale et internationale : Orchestre de la Suisse Romande, le théâtre des Faux-Nez, Edith et Gilles, le clown Grock, les clowns Fratellini, Charles Trenet, Bourvil et les galas Karzenty.

Transformations extérieures et intérieures

Au cours de l'hiver 1941, la Salle des Remparts connaît de graves problèmes de toiture, en raison de fortes chutes de neige. La charpente soutenant le toit en supporte mal le poids et subit un léger affaissement. La Municipalité mandate une expertise qui conclut que la charpente a été posée avant la dessiccation complète du bois et que l'exécution n'est pas conforme au plan d'assemblage. On constate notamment un mauvais centrage des axes. Il en résulte, outre la dislocation de la charpente, des fentes au plafond et dans les murs.

La Municipalité se retourne contre l'architecte, encore engagé par une garantie de cinq ans sur les travaux effectués. L'architecte se retourne à son tour contre le charpentier, Louis Volet, qui ne se serait pas fidèlement conformé au plan d'exécution. Cette situation donne lieu à un litige où la Municipalité mandate tour à tour comme experts extérieurs les ingénieurs P. Gorjat et C. Vergotis. Le conflit est réglé par un jugement arbitral qui partage les frais de réfection à part égale entre la Commune de la Tour-de-Peilz et le charpentier Volet¹⁹.

Des travaux, dirigés par Mamin, sont réalisés à fin 1944 sur une période de 6 semaines. La Municipalité doit publier dans la presse un communiqué afin de détromper des rumeurs insinuant que la salle risque de s'effondrer et doit en interdire l'accès²⁰.

La main courante située au centre de l'escalier extérieur, devant l'entrée principale a été placée en 1955 (**fig. 14**). Les peintures de la salle de spectacle ont été rafraîchies en 1956. L'élément décoratif peint au-dessus de la scène a été réalisé l'année suivante (**fig. 25**).

¹⁸ *La Salle des Remparts. Inauguration le 10 mars 39*, archives de l'Union chorale de la Tour-de-Peilz, 1939.

¹⁹ Dossier « Salle des Remparts. Réfection de la toiture. 1942-1943 » cote 10-277, archives de la Commune de la Tour-de-Peilz, « Jugement arbitral », 13.10.1944.

²⁰ *Feuille d'avis de Lausanne*, 11.11.1943.

La salle a subi par la suite des importantes modifications altérant passablement le caractère des différents espaces: pose de lambris dans la salle de spectacle, couverture des parois de la buvette, occultation de l'un des guichets par un panneau de bois, construction d'un édicule public à l'angle Sud-Ouest de la parcelle.

En 1987 et 1994, des surcharges de neige sur la toiture principale provoquent un nouveau fléchissement de la charpente, mettant en évidence les erreurs commises au moment du montage et nécessitant des mesures d'intervention. En 1987, la chape posée sur le plancher des combles est enlevée, afin d'alléger les charges. En 1994, la surcharge est telle qu'elle amène la charpente à la limite de la rupture de certaines fermes. La Municipalité fait procéder à des travaux urgents de consolidation des cinq fermes. Sous la direction de Jean-Pierre Marmier, ingénieur, des câbles sont posés au niveau de la charpente afin de reprendre la descente des charges et des colonnes métalliques obliques sont placés dans la salle au droit de chaque ferme (**fig. 24**)²¹.

²¹ Marion de LATTRE-WIESEL, Sandrine MOESCHING-HUBERT, *Réhabilitation de la Salle des Remparts à la Tour-de-Peilz. Etude de faisabilité*, 21.6.2001, p. 3.

Recommandations

L'importance du patrimoine du XX^e siècle, et en particulier de celui des années 30 se trouvant hors du champ prestigieux des avant-gardes, fait l'objet d'une prise de conscience généralisée, en Suisse et en Europe, de plus en plus d'actualité. Cependant, ce patrimoine est aujourd'hui particulièrement menacé. Il n'est pas assez ancien pour être immédiatement reconnu par tout le monde comme digne d'être protégé. En outre, du fait de sa proximité et de la forte diffusion qu'il a connu, il a souvent à souffrir, de la part d'une partie de la population, d'un phénomène de rejet, participant d'un certain désintérêt et d'une certaine lassitude. Or, c'est justement en raison de sa large diffusion que ce patrimoine tend à se raréfier. La valeur qu'il lui est accordée étant moindre, sa disparition progressive, au gré des démolitions ou des transformations des objets qui le composent, se produit souvent dans l'indifférence.

Au regard du patrimoine architectural, la Salle des Remparts la Tour-de-Peilz se trouve dans un état général de bonne conservation. Sa cohérence, à la fois architecturale et décorative, a été en grande partie préservée. En tant qu'objet parfaitement représentatif de son époque, il convient donc de le conserver au plus près de son état d'origine, en tenant compte de la notion d'ensemble, quitte à revenir sur certaines adjonctions, faites à différentes époques. Etant donné, encore une fois, le bon état général du bâtiment, la conservation de l'ensemble et la restauration de certaines parties peuvent être effectués à moindre effort et sans investissement particulier, à l'occasion d'une rénovation notamment.

En outre, le bâtiment comporte deux œuvres artistiques, faisant partie du programme décoratif d'origine, un relief au-dessus de la porte d'entrée de Milo Martin et une peinture murale au plafond du foyer de Jean-Jacques Mennet, auxquels il convient d'accorder une attention particulière et différenciée.

En résumé, les aspects dont il faut tenir compte dans le cadre de mesures de protection sont réunis dans la liste suivante :

Le bâtiment considéré dans son ensemble : il y a lieu de prendre en compte que la Salle des Remparts constitue un ensemble cohérent, qui n'a pas subi d'altération importante et irrémédiable et qu'à ce titre elle se trouve dans un état de conservation remarquable. Il faut donc chercher à préserver cette cohérence qui s'étend des grandes lignes architecturales aux détails décoratifs ou mobiliers.

L'implantation et l'environnement aménagé : l'environnement du bâtiment a subi de profonds bouleversements en raison de nombreuses constructions réalisées après sa construction. Des éléments propres à l'implantation d'origine ne sont lisibles qu'au niveau de l'entrée principale où la bâtiment se caractérise par sa position en retrait de la rue. Faisant partie des caractères principaux du bâtiment, cette position en retrait est donc à conserver. En outre, ce dégagement a été aménagé avec soin : double volée d'escaliers, bancs se faisant face de part et d'autre de l'esplanade et dessin des plantations sont donc également à conserver avec attention (**fig. 16**). Enfin, un édicule public a été construit ultérieurement à l'angle Sud-Ouest de la parcelle. Afin de restituer à cet espace tout son caractère d'origine, il serait souhaitable que cet immeuble soit enlevé.

Les façades du corps principal et de l'annexe de la buvette : toutes les façades sont dans un état relativement proche de celui d'origine. Leur apparence générale a été cependant altérée par le changement des huisseries des fenêtres, dont la lourdeur actuelle cause un dommage certain à la perception de l'ensemble. Il serait souhaitable en cas de remplacement de ces huisseries de chercher à se rapprocher leur aspect d'origine.

La façade principale Sud constitue un des éléments les plus significatifs du bâtiment. Il y a donc lieu de chercher à préserver cette façade au plus près de son état actuel, à l'exception de la main courante ajoutée ultérieurement, dont l'aspect vieilli justifie sa suppression ou son remplacement (**fig. 14**).

La façade Ouest ne semble pas avoir subi de modification, à l'exception des fenêtres dont il a déjà été fait mention plus haut (**fig. 20**).

La façade Nord comporte, reposant sur le volume bas des loges, une peinture sur panneau de tout évidence amovible et de facture actuelle (**fig. 18**). Du fait de sa localisation, en arrière du bâtiment, cette peinture ne cause pas de grande nuisance à la perception d'ensemble du bâtiment. En outre, cette situation semble facilement réversible et peut donc être laissée en l'état.

L'aspect de la façade Est a été très légèrement altérée par l'installation d'une cheminée d'évacuation en métal. Le préjudice ne paraît cependant pas très grave (**fig. 19**).

Le relief au-dessus de l'entrée : étant donné l'importance cantonale du sculpteur Milo Martin, cette œuvre doit faire l'objet d'une conservation absolue. Prévue dès sa création pour être placée à cet endroit, il serait hautement souhaitable qu'elle reste à l'emplacement qui lui a été dédié dès l'origine (**fig. 41**).

Dans le sas d'entrée, le guichet occulté par un panneau de bois devrait être dégagé afin de restituer à cet espace sa symétrie d'origine. Il faudrait également être attentif à la préservation du carrelage. Dans l'état des connaissances, il n'est pas possible de savoir si le lustre date de l'époque de la construction (**fig. 29**). Cependant, cet objet constitue en soi un élément intéressant et s'intègre relativement bien dans l'esthétique de l'ensemble.

Dans le foyer, doivent faire l'objet d'attention en vue de leur préservation le sol composé de carrelage aux formes géométriques (**fig. 31 et 32**), le comptoir du vestiaire et les matériaux qui le composent (**fig. 22**), la niche faisant face à l'escalier, la cage d'escalier comportant colonne, main courante et caisson d'éclairage (**fig. 34**), le lettrage des toilettes dames et messieurs, la corniche au-dessus de l'entrée et la rampe d'éclairage qui en fait partie (**fig. 21**).

La peinture au plafond du foyer : bien que moins connu que l'auteur du relief, Milo Martin, le peintre Jean-Jacques Mennet fait depuis quelques années l'objet de nombreuses mentions à l'occasion des différentes publications parues sur la période de l'entre-deux-guerres dans le canton de Vaud. Son importance à l'échelle cantonale tend ainsi à être de plus en plus établie. En revanche, la plupart de ses réalisations d'envergure dans le domaine de la décoration architecturale ont disparu. La peinture de la Salle des Remparts constitue donc l'un des derniers témoignages de l'œuvre monumentale de cet artiste (**fig. 45, 46 et 47**). A ce titre, elle mérite certainement une mesure de protection. Son excellent état de conservation apporte un argument supplémentaire à sa sauvegarde dans l'état.

Cependant, s'il s'avérait nécessaire de la recouvrir, il faudrait de façon impérative que cela soit fait suivant un procédé réversible, qui soit susceptible de restituer la peinture dans son état d'origine. Il faudrait en outre qu'un relevé photographique soit effectué de façon professionnelle et que ces documents photographiques soit déposés dans des conditions de conservation garanties.

La salle de spectacle a subi plusieurs transformations qui en modifient passablement la perception architecturale.

Dans l'urgence de garantir la sécurité de la charpente, la pose de colonnes obliques s'est avérée indispensable (**fig. 24**). Sa mise ne œuvre s'est faite sans conséquences destructrices pour l'architecture et se présente sous la forme la plus discrète possible. Cependant, même si l'intervention demeure clairement lisible, la position oblique des colonnes ne peut aller qu'à l'encontre de la stricte orthogonalité déterminant le volume de la salle. En ce sens, ce dispositif, dans son aspect esthétique, est en contradiction avec la définition architecturale du bâtiment. Il serait donc souhaitable que cette situation soit considérée comme provisoire et, qu'à l'occasion de réfections de la charpente, ces éléments puissent être supprimés afin de rendre à la salle la perception spatiale qu'on en avait à l'origine.

La couverture de lambris se révèle également en contradiction avec la pratique décorative en usage à l'époque de la construction (**fig. 24**). Il serait donc souhaitable qu'à l'occasion de travaux, les parties de la salle qui ont reçu ce traitement soient à nouveau découvertes. Si ce revêtement s'avérait posséder des qualités acoustiques, il serait bon qu'il soit remplacé par un dispositif plus discret.

Il convient d'attacher une attention particulière aux différents systèmes d'éclairage tout à fait caractéristique de l'esthétique du bâtiment. Les plafonniers constituent à l'élément extrêmement particuliers qu'il faut à tout prix conserver (**fig. 39**). De même, les appliques en forme d'urne ont subi quelques dommages : certaines d'entre elles ont été ébréchées, certainement à l'occasion de manutention d'éléments de décor (**fig. 40**). Il serait souhaitable que leur bordure soit restaurée.

L'élément décoratif peint au-dessus de la scène ne fait pas partie du décor d'origine (**fig. 25**). Sa réalisation est beaucoup plus tardive (1957). Il s'intègre cependant relativement bien dans l'esthétique de l'ensemble et constitue un témoignage de l'esthétique de son époque. Il a donc tout lieu, dans la mesure du possible, de chercher à le conserver.

La buvette a subi de profondes transformations. Son aspect a été complètement modifié par la pose d'un revêtement textile sur les parois (**fig. 26**). En outre, ce revêtement recouvre des éléments décoratifs réalisés à l'époque de la construction par le peintre Mennet. La pauvreté des informations existant à ce sujet ne permet pas d'en estimer l'ampleur. Dans l'ignorance du procédé utilisé pour la pose du revêtement actuel, il n'est pas possible non plus d'estimer l'état de conservation de ces peintures. Il serait cependant intéressant d'enlever le revêtement actuel avec les précautions d'usage afin de chercher à retrouver le décor d'origine.

Sources

Archives de la commune de La Tour-de-Peilz :

Service des bâtiments :

- Dossier de mise à l'enquête, 5.3.1938
- Dossier de mise à l'enquête, 1.1.1939
- 3 photographies extérieures et intérieures, s.d.

Service du greffe :

- Procès-verbaux du Conseil municipal.
- Dossiers de construction de la « Grande Salle », 4 volumes.
- Dossier « Salle des Remparts. Réfection de la toiture. 1942-1943 », cote 10-277.

- *Salle des Remparts. Inauguration. 10 mars 1939. Festival : « Pays du lac »*, archives de l'Union Chorale de La Tour-de-Peilz, 7 photographies intérieures et extérieures, coupures de presse.

Bibliographie

- « Concours d'idées pour la construction d'une Grande Salle, la Tour-de-Peilz », *Bulletin technique de la Suisse romande*, 1929, pp. 163-165, pp. 200-202, pp. 209-210.

- J.-C. MAYOR, *La Tour de Peilz. Cité rhodanienne*, Vevey, 1957

- *Künstler Lexikon der Schweiz. XX Jhr.*, Frauenfeld, 1963.

- *Dictionnaire biographique de l'art suisse*, Zurich, 1998

- *Alphonse Laverrière. Parcours dans les archives d'un architecte*, sous la direction de Pierre FREY, Lausanne, 1999

- Marion de LATTRE-WIESEL, Sandrine MOESCHING-HUBERT, *Réhabilitation de la Salle des Remparts à la Tour-de-Peilz. Etude de faisabilité*, 21.6.2001

Annexe 1 : liste des maîtres d'œuvre et fournisseurs

SALLE DES REMPARTS – LA TOUR-DE-PEILZ

Situation (et lieu-dit)	: rue des Anciens-Fossés
Parcelle n°	: 262
Assurance-incendie	: 1534
Année de construction	: 1939
Architecte	: Eugène Mamin, Lausanne
Ingénieur	: Georges Nicollier

Principaux maîtres d'état

Maçonnerie – Béton armé	: R. Colombo S.A.
Chauffage (gaz)	: Jean Monod, Prilly
Brûleur	: Cuénod
Installations sanitaires	: Meier
Installations électriques	: Roland Held
Couverture – Ferblanterie	: Meier
Menuiserie	: U. Rizzolio
Vitrierie	: R. Nicola & Fils
Revêtements de sol	: J. Siegfried, J. Suter
Gypserie – Peinture	: Coigny S.A.
Monte-plats	: Menétrey S.A., Romont
Equipements de scène	: Emile Strebler, Montreux

Assurances diverses

R.C.	: La Générale de Berne n° 22.17.699
Dégâts d'eau	: Helvetia n° 51.158.00
Bris de glaces	: Union Suisse n° 90.497

Contrats d'entretien

Brûleur	: Cipag (contrôle tous les 2 ans)
Monte-plats	: Menétrey S.A., Romont
Défense incendie	: Minimax